



Assemblée générale

Soixante-huitième session

3^e séance plénière

Lundi 23 septembre 2013, à 9 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Ashe (Antigua-et-Barbuda)

La séance est ouverte à 9 h 5.

Réunion de haut niveau sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées

Point 27 de l'ordre du jour

Développement social

- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille

Projet de résolution (A/68/L.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la Réunion de haut niveau sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées. Cette réunion se tient en application des résolutions 66/124, du 19 décembre 2011, et 67/140, du 20 décembre 2012.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite une chaleureuse bienvenue à tous les participants à la

présente Réunion de haut niveau, dont le thème général est « La voie à suivre : programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà ». Cette réunion a pour objectif de renforcer l'action menée pour rendre tous les aspects du développement accessibles aux personnes handicapées et les y inclure, et nous attendons avec intérêt la contribution que son document final pourrait apporter à l'intégration des droits des personnes handicapées dans les priorités de développement pour l'après-2015.

D'emblée, je tiens à remercier les cofacilitateurs du document final, à savoir le Représentant permanent des Philippines, M. Libran Cabactulan, et le Représentant permanent de l'Espagne, M. Fernando Arias, des efforts inlassables qu'ils ont déployés auprès de toutes les parties prenantes pour élaborer l'excellent document dont nous sommes saisis aujourd'hui (A/68/L.1) et que nous nous apprêtons à adopter. Je voudrais en outre saluer le rôle constructif joué par les États Membres pendant le processus de négociation, ainsi que l'appui apporté par le Secrétariat. Sont également présents avec nous aujourd'hui de nombreux membres d'organisations de la société civile, en particulier d'organisations de personnes handicapées. Je les remercie de leur engagement en faveur de ce programme.

L'idée d'un développement qui tienne compte de la question du handicap n'est pas une idée nouvelle. Notre

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-48344(F)



Document adapté

Merci de recycler



document de référence, la Charte des Nations Unies, est fondé sur le progrès économique et social et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de tous; tandis que la Déclaration universelle des droits de l'homme commence par ces mots intemporels : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». Au cours des dernières décennies, les Nations Unies ont promu la pleine participation et l'égalité des personnes handicapées. Cet engagement ne laisse aucune place à leur exclusion de la société et du développement.

Dans un effort de classification des différences physiques et mentales qui les caractérisent, certains leur ont appliqué la formule « valides autrement » (*differently abled*), mais n'oublions pas que les personnes vivant avec un handicap—physique, sensoriel, mental et intellectuel—constituent la plus grande minorité du monde, puisqu'elles sont plus d'1 milliard. Elles forment un groupe divers et varié, dont chaque membre a des dons et des capacités uniques et des problèmes aussi uniques à surmonter. Leur vie est souvent une lutte de tous les instants pour « y arriver », dans tous les domaines, et d'abord dans l'exécution d'activités quotidiennes que la plupart d'entre nous considèrent comme allant de soi. Ce faisant, elles nous donnent non seulement des leçons d'amour et de respect, mais également de persévérance, contre vents et marées. C'est la raison pour laquelle il importe que nous réfléchissions précisément sur les raisons qui nous amènent à nous réunir ici aujourd'hui.

Notons que la grande majorité des personnes handicapées vivent dans les pays en développement et connaissent des taux disproportionnellement élevés de pauvreté. Dans toutes les régions du monde, elles sont plus susceptibles que les autres d'être en butte à la discrimination et aux préjugés. Les personnes handicapées doivent surmonter une multiplicité de barrières, et beaucoup d'entre elles se voient couramment refuser le droit à l'éducation, à la sécurité sociale, à l'emploi, à la santé et à d'autres services auxquels le reste de la population a généralement accès. Beaucoup vivent cachées du reste du monde et privées de toute forme de contact, de dignité ou de joie en raison de la pauvreté, du manque de services d'appui et d'un sentiment injustifié de honte – fruit d'une terrible ignorance.

En 2000, l'Assemblée générale a adopté les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Les efforts visant à la réalisation de ces objectifs ont permis d'enregistrer des succès dans l'élimination de la faim et de la pauvreté, l'allègement du fardeau

de la maladie, l'amélioration de l'accès à l'eau et l'accroissement des taux de scolarisation en primaire. Cependant, la triste réalité est que les personnes handicapées n'en ont pas bénéficié autant que les autres. De fait, il n'est fait aucune référence aux personnes handicapées dans les huit OMD, ou dans les cibles et les indicateurs y relatifs.

Des efforts sont déjà en cours pour corriger ce déséquilibre. Dans les années qui ont suivi l'adoption des OMD, l'Assemblée générale a fait d'un développement qui tienne compte de la question du handicap une priorité. Elle a également demandé que la question du handicap soit prise en compte dans les objectifs de développement adoptés au niveau international. La communauté internationale a fini par se rendre compte que la réalisation des autres objectifs, y compris les OMD, serait impossible si l'on ne prenait pas en considération les droits, le bien-être et les points de vue des personnes handicapées, étant donné la taille de ce groupe marginalisé. Il nous incombe à tous de veiller à ce que tout objectif futur de développement durable prenne en considération la question du handicap.

En 2006, un important progrès a été enregistré avec l'adoption à l'unanimité de la Convention relative aux droits des personnes handicapées à l'Assemblée générale. À ce jour, 134 pays ont déjà déposé leur instrument de ratification ou d'adhésion à cette Convention, conçue dès le départ comme un instrument aussi bien des droits de l'homme que du développement. Cette Convention est un symbole fort de la détermination de la communauté internationale d'agréer la dimension du handicap à tous les aspects de la société et du développement. Maintenant, s'il ne fait aucun doute que les symboles sont importants, il reste à intégrer pleinement cet engagement à tous les cadres et à toutes les actions de développement actuels et futurs.

La présente Réunion de haut niveau se tient à un tournant capital de l'histoire des Nations Unies, s'agissant en particulier de la présente session de l'Assemblée générale. Le thème de la réunion d'aujourd'hui est intimement lié au thème général que j'ai choisi pour la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, à savoir « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain ». J'espère que dans leurs délibérations d'aujourd'hui, les participants pourront identifier des moyens constructifs d'intégrer la question du handicap au projet de programme en cours d'élaboration. Nous convenons tous que les objectifs fondamentaux de ce programme doivent être

l'élimination de la pauvreté et le développement durable, qui ne peuvent être réalisés que par la multiplication des chances données à tous, par l'égalité et par un développement social dans lequel personne n'est laissé sur le bord du chemin. Une voie de développement qui exclurait la participation des personnes handicapées à la vie économique, sociale et politique ne saurait être ni inclusive ni durable. Au niveau international en particulier, nous devons nous attacher à donner l'impulsion critique qui permettra de mobiliser l'action et l'appui en faveur d'engagements politiques précis pris aux niveaux national et régional et de tirer parti des meilleures pratiques et des expériences et ressources apportées par des partenariats multipartites efficaces.

Une amélioration fondamentale et urgente à apporter consisterait à veiller à ce que tous les bâtiments, les équipements et les espaces publics soient spécifiquement conçus en vue d'un accès et d'une utilisation par des personnes handicapées et à ce que des technologies nouvelles soient mises au point pour améliorer la qualité de leur vie et leur permettre de participer pleinement aux activités normales, au travail, comme dans la vie en société.

Le projet de document final dont nous sommes saisis souligne l'importance qu'il y a à tenir dûment compte de toute la problématique des personnes handicapées dans la formulation des priorités de développement des Nations Unies pour l'après-2015. Il envisage une société sans exclusive et peut guider nos efforts à l'approche de 2015 et pour les prochaines décennies. Je prie instamment les États Membres de n'épargner aucun effort pour mettre en œuvre le document final.

C'est à un programme de développement pour l'après-2015 qui soit bénéfique pour chacun d'entre nous que nous devons nous engager. La voie qui nous conduit vers notre programme de développement pour l'après-2015 doit embrasser la vision d'un monde juste et équitable pour tous, sans exception et sans discrimination.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : C'est la période de l'année la plus importante pour l'ONU. Les dirigeants du monde entier se réunissent pour parler de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme. Je crois qu'il n'y a pas de meilleur

moyen de commencer cette semaine cruciale que par cette Réunion de haut niveau historique.

Je tiens à souhaiter une très chaleureuse bienvenue à tous les membres – notamment aux personnes handicapées et aux organisations qui les représentent – et à les remercier pour la force et l'énergie dont ils font montre. Nous sommes ici ensemble pour briser les barrières et ouvrir les portes. Nous sommes ici pour aller de l'avant et élaborer un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà.

(l'orateur poursuit en français)

Le handicap fait partie de la condition humaine. Pratiquement tout le monde souffrira d'un handicap temporaire ou permanent au cours de sa vie. Plus d'un milliard de personnes ont une forme ou une autre de handicap : 80 % d'entre elles sont en âge de travailler ; 80 % vivent dans le monde en développement. Bien trop de ces personnes handicapées sont pauvres. Bien trop sont mises en marge de la société. Bien trop se trouvent dans l'impossibilité de s'instruire, de travailler, de se faire soigner ou d'obtenir l'aide sociale ou juridique dont elles ont besoin.

Les femmes et les filles handicapées font souvent face à une double discrimination. C'est pourquoi, dans un programme de développement qui tienne compte de la question du handicap, nous devons mettre l'accent sur les différences de traitement des hommes et des femmes.

Lorsque les groupes humains sont divisés, nous en souffrons tous. Lorsqu'ils sont unis, nous en bénéficions tous. L'Organisation internationale du Travail est parvenue à la conclusion que l'exclusion de personnes handicapées du marché du travail coûte à certains pays à revenu faible ou intermédiaire jusqu'à sept points de produit intérieur brut. Nous devons éliminer les obstacles à l'égalité des chances pour que tous les êtres humains soient à l'abri de la pauvreté et de la discrimination.

(l'orateur reprend en anglais)

Proclamons le plus fort possible que handicap n'est pas synonyme d'incapacité. Comme je l'indique dans mon rapport, « Une vie de dignité pour tous » (A/68/202), les personnes handicapées font partie intégrante de notre marche vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et vers la forme que nous donnerons au programme de l'après 2015.

La Convention historique relative aux droits des personnes handicapées est le puissant outil d'un développement sans exclusion. J'engage instamment tous les pays à la ratifier sans délai. Je sais que l'Assemblée partage mon avis et celui de Stevie Wonder : elle doit être signée, scellée et délivrée. Et nous devons faire plus. Nous devons continuer à renforcer le cadre normatif international sur le handicap et le développement. Nous devons renforcer les capacités et améliorer les données et les statistiques sur les personnes handicapées. Nous devons dès maintenant éliminer les barrières à l'accès à l'environnement physique, aux transports, à l'information et à la communication. Et nous devons non seulement éliminer les barrières physiques, mais également les barrières résultant d'attitudes qui exacerbent la stigmatisation et la discrimination.

Les États Membres sont ici pour en faire davantage que changer les lois et les politiques ou réglementations. En fin de compte, leur rôle est de veiller à ce que tous les membres de la famille humaine puissent réaliser tout leur potentiel. Je crois que c'est le directeur d'un programme pour enfants handicapés en Haïti qui a dit : « Vous devriez voir les visages des enfants quand ils revêtent leurs uniformes – l'argent ne peut pas acheter ce sentiment de bonheur ». Je pense aux jeunes footballeurs que j'ai rencontrés en Sierra Leone il y a quelques années. Leurs membres avaient été amputés pendant la guerre civile. Et pourtant, ils jouaient au football. À mes yeux, ils jouaient encore mieux que les footballeurs de la Coupe du monde. Je pense à la mère syrienne dans un camp de réfugiés qui, recevant enfin une chaise roulante pour sa fille handicapée, a déclaré : « Maintenant, on peut l'amener chez le médecin... maintenant, on peut la sortir. Elle a le droit de voir le soleil. »

Tout le monde a droit au bonheur; tout le monde a le droit de réaliser ses objectifs, de voir le soleil et d'élargir ses horizons. C'est pourquoi l'Assemblée générale existe. C'est son message et sa mission. Je suis fier d'être à ses côtés. Ensemble, tournons une nouvelle page de l'histoire de l'ONU en donnant tout son sens au document final de cette réunion. Travaillons ensemble afin que, partout dans le monde, chacun puisse vivre ses rêves et faire usage des talents qui lui ont été donnés. Œuvrons en faveur d'un développement qui tienne compte de la question du handicap, changeons la situation sur le terrain et assurons à tous une vie de dignité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général pour sa déclaration.

Conformément au paragraphe 3 b) de la résolution 66/124 de l'Assemblée générale, je donne maintenant la parole à M^{me} Maria Soledad Cisternas Reyes, Présidente du Comité des droits des personnes handicapées.

M^{me} Reyes (Comité des droits des personnes handicapées) (*parle en espagnol*) : Au nom du Comité des droits des personnes handicapées, je félicite l'Assemblée générale d'avoir organisé la présente Réunion de haut niveau qui souligne le lien indissoluble qui aurait toujours dû exister entre les droits de l'homme et le développement social.

L'objectif de la Convention relative aux droits des personnes handicapées est de promouvoir, de protéger et de garantir le plein exercice en toute égalité des droits de toutes les personnes handicapées dans le respect de leur dignité inhérente. C'est là le phare qui doit guider notre action au XXI^e siècle. La Convention met en place le cadre des droits fondamentaux des personnes handicapées, cadre qui ne porte pas seulement sur les déficiences d'une personne handicapée, mais sur l'interaction avec divers obstacles et leur impact sur les limites imposées à la participation des personnes handicapées. Je tiens à dire que, s'agissant de l'interaction avec divers obstacles, les États parties, la société dans son ensemble et les personnes handicapées elles-mêmes ont la responsabilité fondamentale d'éliminer ces barrières et d'adopter des mesures de discrimination positive qui permettent à ce secteur de la population d'avoir les mêmes chances que les autres.

Je veux dire aussi que les limites à la participation pleine et effective aux activités sociales se manifestent dans la façon dont les personnes handicapées exercent leurs libertés et leurs droits fondamentaux. Comme l'a indiqué le Secrétaire général, environ 80 % des personnes handicapées vivent dans les pays en développement, et 20 % des personnes les plus pauvres du monde sont handicapées, toujours considérées comme les plus défavorisées et les plus pauvres parmi les pauvres. En conséquence, l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales peut sembler naturellement lié aux droits économiques, culturels et sociaux : éducation, santé, travail, sécurité sociale, entre autres.

Mais je me permettrai cette observation : les personnes handicapées luttent toujours pour leurs droits civiques et politiques, et il convient de ne pas l'oublier dans le cadre du développement social. Il est important de garder à l'esprit la reconnaissance égale de leur statut d'être humains devant la loi et le plein exercice des capacités juridiques de toutes les personnes

handicapées, en leur fournissant l'appui et les garanties dont elles pourraient avoir besoin pour qu'elles soient à même d'agir librement dans leur vie patrimoniale, dans leur vie personnelle et dans l'exercice de leur liberté personnelle.

Je tiens à souligner qu'il y a d'autres droits fondamentaux dans le domaine des droits civils et politiques, comme la participation politique et publique, le droit d'élire et d'être élu, de devenir membre de partis politiques et d'autres groupements représentatifs, de vivre dans l'indépendance tout en faisant partie intégrante de sa communauté, de former une famille, d'être libre de toute violence ou traitement cruel, inhumain ou dégradant et de bénéficier d'un accès indéniable et solide à la justice – et cela vaut pour toutes les personnes handicapées. Cela signifie que les personnes handicapées doivent aujourd'hui disposer, pour l'exercice de leurs droits, de passerelles, comme l'accessibilité universelle et la sensibilisation profonde de toute la société et de toutes les générations au changement dont nous avons besoin.

De la même manière, je suis convaincue – et je m'exprime au nom du Comité des droits des personnes handicapées – que le fondement universel, indivisible et interdépendant des droits de l'homme constitue l'échine, la colonne vertébrale du développement social, qui aujourd'hui doit être un développement social sans exclusive, accessible et durable. Pour les personnes handicapées, ce développement social recèle des bases qui sont absolument indispensables, imprescriptibles et inaliénables, et auxquelles l'on ne saurait déroger.

Ainsi, de nos jours, les droits de l'homme et le développement social sont unis par une sorte de symbiose, qui va bénéficier à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées d'un côté et, de l'autre, aux objectifs du Millénaire pour le développement et au programme de développement pour l'après-2015. C'est sur cette base édifiante que nous devons travailler.

Avant de terminer, je voudrais dire que le Comité des droits des personnes handicapées espère que le Document final de la présente Réunion de haut niveau incorporera la véritable signification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui transpose le modèle des droits de l'homme au XXI^e siècle, en se fondant principalement sur l'égalité et la non-discrimination, et qu'il tiendra compte de la diversité de toutes les personnes handicapées, notamment de celles qui sont dans une situation plus vulnérable, comme les

femmes, les filles, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées autochtones, les personnes handicapées en milieu rural et les personnes handicapées qui courent un risque humanitaire, que ce soit à la suite d'une catastrophe naturelle ou d'un conflit armé. Nous ne pouvons pas l'oublier.

De même, il est également très important que les États parties s'acquittent de leurs obligations légales liées à leurs responsabilités au titre de cette norme internationale, et que soient collectées des données et statistiques fondées sur l'âge, le sexe, la variété des handicaps et d'autres conditions particulières qui ont à voir avec le secteur d'activité, la violence, entre autres. Nous sommes certains que les facteurs du respect des droits de l'homme sont également très importants pour atteindre et respecter les objectifs du Millénaire pour le développement et mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015. À cet égard, nous pouvons dire également que la coopération internationale et multidirectionnelle est vitale, notamment au regard des chiffres évoqués plus tôt et du fait que la majorité des personnes handicapées vivent dans des pays en développement.

Pour terminer, je dirai que le Comité des droits des personnes handicapées propose tout son travail, toutes ses connaissances et toute sa disponibilité afin d'aider ce processus historique visant à relier les droits de l'homme et le développement social, lequel, je le répète, doit être un développement social sans exclusive, accessible et durable. Et ce, pour que, dans cette salle, retentisse le slogan « Rien sur nous, sans nous », et que, aujourd'hui, cela se traduise par le fait que tout ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement, le programme de développement pour l'après-2015 et le développement social soit envisagé en connexion avec les personnes handicapées.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 3 b) de la résolution 66/124, je donne maintenant la parole à M. Yannis Vardakastanis, Président du Forum européen des personnes handicapées, qui bénéficie d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social.

M. Vardakastanis (Forum européen des personnes handicapées) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui est une journée historique. La communauté internationale s'est réunie ici, au Siège de l'Organisation des Nations Unies, pour débattre des droits des personnes handicapées dans le monde. Les attentes placées dans la présente Réunion de haut niveau sur le handicap et le développement sont

élevées. Les attentes sont en effet grandes, puisqu'on espère que les décideurs s'attaqueront à un problème structurel et chronique qui n'a jamais été une priorité dans les programmes politiques tant nationaux que mondiaux, à savoir la transversalisation des droits des personnes handicapées.

Cependant, la présence de nombreux représentants de haut niveau aujourd'hui semble indiquer un changement. Aujourd'hui, 15% de la population mondiale, soit 1 milliard de personnes handicapées, comptent sur nous, en particulier sur ceux qui, aux niveaux national et international, prennent des décisions qui peuvent affecter n'importe quel aspect de nos vies. Ces décisions nous touchent tous. Aujourd'hui est une journée de détermination. C'est aujourd'hui que la communauté internationale devrait décider d'aller de l'avant de manière à créer une dynamique formidable.

International Alliance Disability, réseau mondial inédit de réseaux qui, par sa composition est présent dans tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, participe à la présente Réunion de haut niveau pour faire entendre la voix de ces exclus que sont les personnes handicapées du monde entier. Aujourd'hui nous voulons nous adresser haut et fort à tous ceux qui sont présents dans la salle.

Il est communément admis que les personnes handicapées sont confrontées à l'exclusion et à la discrimination et touchées par des taux de pauvreté extrêmement élevés. Cela a été dit tout à l'heure : 80% des personnes handicapées vivent dans les pays en développement et dans des conditions insupportables. Le Président du Comité des droits des personnes handicapées vient de faire allusion au fait que 20% de la population mondiale la plus pauvre – les plus pauvres d'entre les pauvres – sont des personnes handicapées. Elles n'ont pas accès aux soins de santé, à l'éducation et à l'emploi. Dans de nombreux cas, les personnes handicapées sont les premières victimes de la violence et de la maltraitance.

Les droits des personnes handicapées restent méconnus, en dépit du fait qu'ils sont consacrés par le droit international. Après l'adoption et la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, nous nous attendions à mieux. Non pas que nous voulions sous-estimer les progrès accomplis, mais nous demandons que la Convention devienne la force motrice de toutes les évolutions à l'échelle mondiale, et que nous redoublions d'efforts pour appliquer les droits qui y sont énoncés. Les personnes handicapées doivent

être en mesure de jouir pleinement de leurs droits sur un pied d'égalité avec tous les autres citoyens du monde. Je parle ici de femmes, d'hommes, d'enfants, de personnes âgées et de personnes autochtones qui ont un handicap mais qui espèrent pouvoir jouer pleinement et véritablement leur rôle dans la société.

Les objectifs du Millénaire pour le développement ne font aucune référence aux personnes handicapées; les personnes handicapées y sont invisibles, voire oubliées. On ne peut tolérer qu'il en soit de même dans le programme de développement pour l'après-2015. Le développement à tous les niveaux, et partout sur la planète, doit prendre en compte les droits des personnes handicapées. Ce développement doit être mû par la Convention. En pratique, cela signifie que les droits des personnes handicapées doivent être intégrés dans chaque aspect du développement. Les personnes handicapées doivent pouvoir bénéficier des fruits d'une croissance pour tous. L'intégration sociale, la non-discrimination et l'équité doivent être les principes directeurs sur lesquels repose le nouveau programme de développement mondial. Les droits des personnes handicapées doivent être pris en compte dans les partenariats au service du développement, et des partenariats mondiaux spécifiques pour les personnes handicapées doivent être instaurés. Dans leurs rapports, tant le Secrétaire général que le Groupe de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015 ont souligné qu'il était indispensable que les objectifs de développement tiennent compte des personnes handicapées.

Ceux présents dans cette salle, les décideurs, de concert avec les organisations des personnes handicapées, ont la responsabilité, et en fait l'obligation, de faire en sorte que tel soit le cas. Il faut trouver les moyens de prendre en compte les besoins des personnes handicapées dans le nouveau programme de développement, grâce à des mécanismes de mise en œuvre appropriés et une analyse fiable des données. Les personnes handicapées ne doivent plus afficher les niveaux d'instruction les plus bas et les taux de chômage les plus élevés; elles ne doivent plus être les victimes d'un système où, comme je l'ai dit, l'accès aux moyens de transport, aux soins de santé, aux services d'information et autres est insuffisant. Le programme de développement pour l'après-2015 doit avoir pour objectif de sortir les handicapés de la catégorie des personnes aux revenus les plus bas; l'élimination de la pauvreté chez les personnes handicapées doit être une priorité majeure au moment des négociations d'adhésion

à la Convention relatives aux droits des personnes handicapées et après.

La devise « Nothing about us without us » (Rien de ce qui nous concerne ne peut se faire sans nous) aura été un puissant moteur de progrès et de dynamisme pour les personnes handicapées et leurs familles. Aujourd'hui, les membres de l'Assemblée générale nous écoutent; demain, ils entendront les mouvements nationaux, régionaux et mondiaux de défense des handicapés. Le développement doit prendre en compte les droits de personnes handicapées. C'est une obligation et une condition *sine qua non*. Aujourd'hui, nous demandons que l'Assemblée non seulement proclame et affirme son attachement aux droits des personnes handicapées, mais mette en place les mécanismes nécessaires pour que les engagements pris soient tenus et que des résultats concrets soient enregistrés, en partenariat avec les organisations des personnes handicapées, comme énoncé au paragraphe 3 de l'article 4 et au paragraphe 3 de l'article 33 de la Convention (résolution 61/106, annexe).

Pour terminer, le poète a dit

« Il y a ceux qui vivent dans les ténèbres et il y a ceux qui vivent dans la lumière. Nous voyons ceux qui vivent dans la lumière, mais pas ceux qui vivent dans la nuit, ceux-là sont hors de vue ».

C'est en œuvrant tous ensemble, en partenariat pour rendre nos sociétés ouvertes à tous et pour que le développement pour tous tienne compte des droits des handicapés, que nous pourrions ramener à la lumière ceux qui sont tombés dans la nuit – les personnes handicapées de par le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 3 b) de la résolution 66/124, je donne maintenant la parole à Stevie Wonder, auteur-compositeur et interprète, lauréat des prix Grammy et Messenger de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

M. Wonder (*parle en anglais*) : C'est pour moi un immense honneur que de participer à la présente Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le handicap et le développement. Je suis très heureux d'être présent aujourd'hui à l'occasion de cet événement historique. En 2009, j'ai été nommé Messenger de la paix de l'Organisation des Nations Unies, mon rôle étant axé sur les personnes handicapées. Ce rôle me donne la possibilité de promouvoir au niveau international

les objectifs les plus fondamentaux de l'ONU, à savoir la paix, le développement et le respect des droits fondamentaux de tous. La présente Réunion de haut niveau nous offre la possibilité de mettre l'accent sur la réalisation de ces objectifs au bénéfice des personnes handicapées dans les communautés partout dans le monde.

J'ai toujours été un homme rêveur et plein d'espoir. Je sais qu'en travaillant main dans la main, nous pouvons créer un monde dans lequel les personnes handicapées ne se heurteront à aucune limite et pourront vivre, travailler et profiter de la vie librement et mettre leurs talents au service de la société. Nous avons déjà accompli de grandes choses à cet égard. Il y a tout juste deux mois, je me suis rendu au Maroc pour participer à une conférence diplomatique consacrée à l'élaboration d'un traité visant à faciliter l'accès des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture aux travaux publiés. Pour qu'une société en développement intègre les personnes handicapées, celles-ci doivent avoir un accès équitable à l'éducation, au savoir et à l'information. Pourtant, sur les millions de documents publiés chaque année, moins de 5 % sont accessibles aux déficients visuels. Dans les pays en développement, ce pourcentage est encore plus réduit. Le Traité de Marrakech permettra d'élargir considérablement l'accès aux œuvres artistiques et littéraires sous des formes telles que le Braille, les textes imprimés en gros caractères et les livres audio. Cela peut apporter un réel changement dans la vie des plus de 300 millions de déficients visuels dans le monde.

Il y a un an, en octobre 2012, à l'occasion de la commémoration du soixante-septième anniversaire de l'ONU, j'ai donné un concert dans la salle de l'Assemblée générale. À cette occasion, nous avons célébré les nombreux succès de l'ONU, mais nous avons également reconnu qu'il importait de faire plus. Nous devons veiller à ce que les personnes handicapées participent réellement à toutes les initiatives de promotion de la paix et du développement dans le monde et à ce que leurs voix soient entendues. Au moment où nous envisageons l'avenir et cherchons à améliorer la situation des personnes handicapées et à promouvoir un développement sans exclusive, soyons chacun à notre manière des messagers de la paix. Nombre d'entre nous qui sommes présents ici s'efforcent déjà de créer ce monde qui n'exclura personne.

Je souhaite partager avec l'Assemblée une histoire personnelle qui explique plus ou moins comment je me

suis retrouvé ici aujourd'hui. J'ai eu la chance d'avoir une mère qui m'a laissé découvrir le monde. En découvrant le monde qui m'entourait, j'ai pris des risques. Elle était contre le fait que je prenne certains risques, mais elle était convaincue que je ne serais pas irresponsable. Elle m'a toujours dit que si je dépassais les limites, j'aurais droit à des coups de ceinture. Je suis certain que toutes les personnes présentes savent de quoi je parle. Mais évidemment, j'ai un jour pris un risque et ai fini par être récompensé. J'avais l'habitude de retrouver mes amis pour chanter dans la rue. Je ne chantais pas les mêmes chansons pour un homme qui était très spirituel. Chaque fois qu'il me voyait avec mes amis dans la rue, nous nous disions des gros mots et disions n'importe quoi, de sorte qu'à chaque fois, il s'approchait et disait, « Stevie, ta voix est trop belle pour être utilisée à dire des horreurs. Tu devrais chanter de magnifiques chansons de gospel. » Et je lui répondais, « Vous avez raison, M. Hines, je suis tellement gâté par la vie, et je sais que je devrais chanter pour le Seigneur, oui je devrais! »

Après que tout cela se soit passé, il me donnait de l'argent et j'allais au magasin avec mes amis pour acheter des bonbons. Une fois en particulier, j'entendis de la musique qui venait de quelques rues plus loin et dis à mon ami, « Si tu m'aides à traverser la rue... » – parce que si je traversais la rue tout seul j'aurais droit à des coups de ceinture, et lui ne voulait pas que je prenne des coups de ceinture, et moi-même je ne voulais pas les ressentir. Il m'a donc aidé à traverser la rue, nous avons parcouru quelques rues et avons trouvé deux personnes en train de jouer de la guitare. Il se trouve que j'avais avec moi mes petits bongos. Cela m'a permis de rencontrer le cousin de l'un des membres du groupe Smokey Robinson and the Miracles, qui était évidemment sous contrat avec Motown Records. Ensuite, Ronnie White m'a décroché une audition chez Motown, où j'ai été découvert par Berry Gordy.

La vérité est que le fait d'avoir pu être découvert par Motown, de même que le fait que les gens apprécient la musique que je faisais et continue de faire, m'ont permis de réaliser mes rêves et d'exaucer les prières de ma mère. J'ai également pu, grâce à mes moyens financiers, avoir accès à de nombreuses choses qui ne m'étaient ni accessibles ni disponibles. En parcourant le monde, j'ai vu de nombreux pays et rencontré de nombreuses personnes et j'ai découvert diverses technologies.

J'espère qu'un jour une technologie sera disponible qui permettra aux aveugles d'avoir accès à certaines choses afin de pouvoir travailler en utilisant diverses techniques de synthétisation de la voix. Nous avons beaucoup de chance d'en être arrivés là, mais je suis convaincu que nous devons rendre cette technologie accessible à toutes les personnes aveugles ou handicapées dans le monde entier. Selon moi, personne, nulle part, ne devrait avoir à se passer, dans sa vie, de l'accès à tout ce qui fait ce monde.

J'encourage donc tout un chacun, dans tous les pays, à subventionner ces technologies, à les rendre possibles. Non seulement nous aurons moins d'impôts à payer mais surtout, chaque personne handicapée sera plus indépendante et se sentira plus libre.

Je remercie le Président de m'avoir permis de prendre la parole aujourd'hui. Il me tarde de voir le jour où je pourrai écrire une chanson sur tout le bien que fait non pas une nation mais l'ensemble des nations du monde quand elles s'ouvrent et font ce qu'il faut pour rendre l'accès au monde à ceux qui, quelque part, vivent avec un handicap.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/68/L.1, intitulé « Document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et autres objectifs de développement adoptés au niveau international pour les personnes handicapées : la voie à suivre : programme de développement qui tienne compte de la question du handicap pour 2015 et au-delà ».

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/68/L.1?

Le projet de résolution A/68/L.1 est adopté (résolution 68/3).

Le Président (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier sincèrement l'Ambassadeur des Philippines, Libran Cabactulan, et l'Ambassadeur d'Espagne, Fernando Arias, qui ont, avec tant de compétence et de patience, conduit les discussions et les négociations complexes menées dans le cadre des consultations sur le Document final. Bien entendu, je remercie aussi tous les États Membres de leur précieuse contribution qui a permis d'aboutir à ce Document final.

La séance est levée à 10 heures.